

Image not found or type unknown



succession après décès cause remariage

Par **ANNE62700**, le **08/03/2012** à **11:17**

Remariés en 2009 et ayant chacun des enfants d'une première union, nous avons acheté une petite maison (résidence secondaire) et désirerions notifié sur papier (notaire) et faire en sorte, que si l'un des 2 décède la part de l'autre revient en totalité, et pas d'héritage à aucun des enfants, de sorte que le dernier vivant fasse ce qu'il veut de la maison. merci de votre réponse.